



PRÉFET DE LA HAUTE-CORSE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER
SERVICE EAU - BIODIVERSITÉ - FORÊT
UNITÉ FORÊT

ARRÊTÉ DDTM2B/SEBF/FORÊT/N° 732/2016

en date du **02 septembre 2016**

portant suspension de l'exercice de la chasse dans certaines zones incendiées du département de la Haute-Corse

**LE PRÉFET DE LA HAUTE-CORSE
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

- Vu** le code de l'environnement, notamment l'article R. 424-3 ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu** le décret du Président de la République du 15 avril 2015 nommant Monsieur Alain THIRION en qualité de préfet de la Haute-Corse ;
- Vu** l'arrêté préfectoral DDTM2B/SEBF/FORÊT/N°692/2016 en date du 05 août 2016 portant ouverture et clôture de la chasse pour la campagne 2016-2017 dans le département de la Haute-Corse ;
- Vu** l'avis de l'office national de la chasse et de la faune sauvage en date du 31 août 2016 ;
- Vu** l'avis de la Fédération départementale des chasseurs de la Haute-Corse en date du 31 août 2016 ;
- Sur** proposition du directeur départemental des territoires et de la mer de la Haute-Corse ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

L'exercice de la chasse à tout gibier est suspendu sur la surface parcourue par le feu, dit de « Barbaggio », qui s'est développé du 23 août 2016 au 31 août 2016, sur le territoire des communes de Barbaggio et de Poggio d'Oletta, conformément à la cartographie annexée.

ARTICLE 2 :

Cette suspension est effective pour dix jours à compter de la date de signature de cet arrêté.

ARTICLE 3 :

Le secrétaire général de la préfecture de Haute-Corse, le commandant du groupement de gendarmerie de Haute-Corse, le directeur départemental des territoires et de la mer, le directeur départemental de la sécurité publique, le délégué inter-régional Alpes Méditerranée Corse de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont l'ampliation est adressée, pour information, au procureur de la République de Bastia et au président de la Fédération départementale des chasseurs de la Haute-Corse.

Le Préfet,

Alain THIRION

FEU DE BARBAGGIO

SURFACE PARCOURUE : 554 HECTARES

